

Le rapport « Pêcheur » pour la fonction publique

ou le diagnostic du Docteur JEKKYL ...

et les prescriptions de Mister HYDE

C'est le lundi 9 décembre que Marylise Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique (... mais aussi de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation) a convié les organisations syndicales nationales de la fonction publique pour une première présentation, de sa part, du « rapport Pêcheur » du nom du conseiller d'Etat missionné par le Premier ministre pour réformer la fonction publique.

« Rapport qui n'engage que son auteur » a plusieurs fois répété la Ministre.

Pour autant, tout en rappelant son attachement à la fonction publique, au statut des fonctionnaires et à son maintien, la Ministre a décliné les premières pistes retenues par le gouvernement.

Pas de surprise pour les représentants de Solidaires Fonction Publique, qui avaient déjà eu l'occasion, en bilatérale avec le cabinet, de dire tout le bien qu'ils pensaient de certaines propositions émises dans ce rapport.

Sur le statut : reprenant l'idée de Bernard Pêcheur sur la pertinence du « statut » et sur la nécessité de le garder, la Ministre a réaffirmé son maintien tout en précisant « qu'il était adaptable à la modernisation de l'action publique et à la modernisation de la fonction publique, elle-même. »

Si, à Solidaires, nous ne pouvons qu'être en accord avec les propos de la Ministre sur le statut et son maintien, il faut tout de même s'interroger sur les velléités de certains députés de revenir sur « l'emploi à vie ». Chacun le sait « les fonctionnaires sont des nantis » notamment parce qu'ils ont la sécurité de l'emploi !

Par ailleurs, comment ne pas s'insurger d'entendre à chaque réunion qu'il faut « moderniser » la fonction publique ? Sommes-nous, les services et les agents, aussi ringards que certains veulent le faire croire ? Laisser penser que, depuis de nombreuses années, la fonction publique n'a pas pris en compte l'évolution de la société, y compris sur le plan technologique, est insupportable pour tous les agents qui, grâce à leur adaptation permanente aux nouvelles méthodes et nouvelles structures, ont su faire face aux nombreux défis qui se sont imposés à eux.

Sur les catégories : la Ministre ne pense pas et ne dit pas que le gouvernement s'oriente vers la suppression des trois catégories A-B et C. Mais comment ne pas le craindre lorsqu'elle énonce : « quand, dans notre vocabulaire, nous parlons de C, B, A, A+, A++, c'est que quelque chose ne fonctionne pas. »

Comment ne pas, encore, le craindre quand l'auteur du rapport préconise une mesure qui, écrit-il, « plus ambitieuse paraît réaliste et de nature à répondre aux exigences de professionnalisation. »

Cette mesure consisterait à remplacer les actuelles « catégories » par six « niveaux de fonctions », le 6^{ème} au sommet, correspondant aux emplois de très haut niveau de responsabilités. Chaque corps ou cadre d'emploi serait caractérisé par un « niveau de fonctions », soit eu égard au niveau du diplôme pour les corps dans lesquels cet élément est incontournable (enseignants, par exemple), soit en tenant compte de la « nature des missions exercées et du niveau de responsabilités. »

Pour Solidaires, si cette option était choisie, ce serait bien une remise en cause du titre I du statut (qui fixe le nombre de catégorie), modifié par la loi sur la Déontologie, examinée par les Conseils supérieurs et le Conseil commun et présentée par la Ministre devant le Parlement octobre 2013. Mais, c'est peut-être cela la modernisation de la fonction publique !

Quant au nombre de grade, la Ministre dit « ne pas avoir de religion en la matière » ! Nous, à Solidaires FP, nous en avons une, celle de constituer des corps à un grade (maximum deux) ce qui permettra non seulement d'avoir une carrière linéaire, sans barrage, et de simplifier la gestion des agents et donc des CAP ...

Solidaires
FONCTION PUBLIQUE



SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE

Sur les rémunérations : comment ne pas être d'accord avec le constat fait par le rapporteur de la mission « ... **la politique salariale ne peut ignorer durablement l'évolution des prix et ignorer les tendances en termes de pouvoir d'achat des agents...** Il est essentiel de poser comme principe qu'en matière de rémunération, la fonction publique n'a vocation ni à être privilégiée, ni à être décrochée par rapport au secteur privé. Dans cette perspective, la politique salariale de la fonction publique ne peut reposer sur le seul outil indemnitaire (au risque de dégrader le taux de remplacement des retraites des fonctionnaires), sur les seules mesures catégorielles (au risque de déstructurer la grille et de créer des inégalités), non plus que se borner à la prise en compte des avancements (sans quoi les agents auraient des carrières plates, les avancements ne servant qu'à maintenir le pouvoir d'achat). Il est donc indispensable de souligner que, dans la durée, pour faire vivre une grille de rémunération de

*la fonction publique cohérente et assurer une politique salariale responsable, **des mesures générales sont nécessaires.** Le gel du point en vigueur depuis 2010 ne saurait tenir lieu de boussole unique en matière de politique salariale. »*

Comment ne pas être d'accord avec la Ministre qui entend nous faire plancher sur un texte qui permettra de restaurer des espaces indiciaires entre les différents niveaux hiérarchiques et à l'intérieur même de chaque niveau. La question de la part de l'indiciaire et de l'indemnitaire sera également étudiée et pour la Ministre une partie de l'indemnitaire pourrait rentrer dans l'indiciaire, ce qui, pour Solidaires, serait une bonne chose.

Une bonne chose mais certainement très compliquée à mettre en œuvre, car il est impensable qu'à l'occasion de ce chantier, le système des vases communicant (je prends à certains pour donner à d'autres) se traduisent pour des agents par une perte de pouvoir d'achat.

Autre sujet de désaccord prévisible, même si la Ministre n'en a parlé que pour répondre à la critique de Solidaires, concernant la modification de l'assiette du traitement minimum indiciaire. En effet, le rapport fustige « *l'alignement du minimum de traitement indiciaire sur le SMIC en ce qu'il retient pour les fonctionnaires une assiette différente de celle des salariés du privé. Cette méthode ne tient compte que du traitement indiciaire des fonctionnaires et aucunement de la part indemnitaire de leur rémunération, alors que cette part peut être significative. Il en résulte que beaucoup de fonctionnaires au minimum de traitement indiciaire ont en réalité une rémunération totale supérieure, voire nettement supérieure au SMIC. Or, s'il n'y a aucune raison que les fonctionnaires soient défavorisés par rapport aux salariés, il n'y a aucune raison non plus pour qu'ils soient favorisés.* »

Il faut, sans aucun doute, rappeler à Monsieur Pêcheur que si le SMIC des salariés du secteur privé tient compte des primes, c'est aussi que leur système de retraite en tient compte, contrairement à celui des fonctionnaires. A Solidaires nous redisons, que si certains ministères ont attribué des primes, c'est en raison de l'absence de réponse à la reconnaissance des qualifications qui aurait dû se traduire par l'attribution de points d'indice.

Le rapport Pêcheur aborde bien d'autres points tels que la mobilité, l'interministérialité, les corps, ou statuts d'emplois trans-fonction publique, la mutualisation RH, le contournement des CAP, etc. Les pistes qui seront retenues par le gouvernement vont donc occuper une grande part de nos travaux au cours de l'année 2014, et sans doute au delà, en raison de la complexité de certains sujets.

Solidaires FP sera plus que vigilante pour éviter que les pistes retenues aillent dans le sens d'un affaiblissement du statut. Tout ce qui réduira les droits des agents, tant du point de vue des carrières que des rémunérations que sur la question de la mobilité ou encore des parcours professionnels, fera l'objet d'un combat systématique de notre part. Alors que les restructurations et réorganisations ont fait perdre à beaucoup leur repères essentiels pour mener à bien leur mission, il est évident qu'une telle entreprise doit être menée avec le plus grand respect du statut des agents et des missions qu'ils servent.

Solidaires FP y veillera et n'hésitera pas, dans le cas contraire, à mettre en place les conditions nécessaires de la mobilisation.

Calendrier des prochaines réunions

- 15 janvier 2014
- 30 janvier 2014
- 13 février 2014

Solidaires FP ne manquera pas de vous informer des suites de ces séances.